ASA ST-URSANNE – LES RANGIERS

CHARTE D'ENGAGEMENT DES MEMBRES DU COMITÉ

Préambule

Les membres du comité de l'ASA Les Rangiers s'engagent à agir dans l'intérêt de l'association, à promouvoir ses valeurs et à contribuer à son bon fonctionnement dans un esprit de respect, de responsabilité et d'exemplarité.

La présente charte complète les statuts de l'association et fixe les règles de conduite attendues de chaque membre du comité.

---

1. Devoir de loyauté

Chaque membre du comité s'engage à :

- œuvrer dans l'intérêt de l'ASA Les Rangiers ;
- respecter les décisions prises collectivement par le comité ;
- préserver l'image, la réputation, les intérêts de l'association et de ses membres ;
- éviter toute situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel ;
- faire preuve de discrétion concernant les informations confidentielles auxquelles il a accès dans l'exercice de sa fonction.

---

2. Respect et comportement éthique

Chaque membre s'engage à :

- adopter un comportement respectueux envers les autres membres, bénévoles, partenaires, autorités, pilotes, officiels et spectateurs ;
- favoriser un climat de collaboration, de confiance et de respect mutuel ;
- s'abstenir de tout comportement discriminatoire, harcelant, agressif ou injurieux ;
- agir avec honnêteté, intégrité et transparence dans l'exercice de ses responsabilités ;
- respecter les lois, règlements et prescriptions applicables aux activités de l'association.

---

3. Alcool, drogues et substances psychotropes

Pendant toute la durée de la manifestation, les membres du comité exerçant une responsabilité organisationnelle, sécuritaire ou décisionnelle doivent être en état de sobriété complète (0,0 ‰ d'alcool et absence de toute substance pouvant altérer les capacités)
D'autre part, les membres du comité s'engagent à ne pas encourager ni tolérer la consommation excessive d'alcool lors de la manifestation.
Lors des séances de préparation, montages, démontages et toutes activités nécessitant des responsabilités organisationnelles ou liées à la sécurité :

- la sobriété est exigée ;
- la consommation d'alcool doit rester compatible avec les responsabilités assumées ;
- le comité peut demander à une personne dont l'état compromet la sécurité ou le bon déroulement de l'événement de se retirer immédiatement de ses fonctions.

---

4. Sécurité

Chaque membre du comité s'engage à :

- respecter et faire respecter les règles de sécurité ;
- signaler toute situation présentant un risque pour les personnes ou les biens ;
- contribuer activement à la prévention des accidents ;
- privilégier en tout temps la sécurité des bénévoles, participants et spectateurs.

---

5. Représentation de l'association

Les membres du comité représentent l'ASA Les Rangiers auprès du public et des partenaires. À ce titre, ils s'engagent à :

- adopter une attitude exemplaire en public et sur les réseaux sociaux ;
- communiquer de manière respectueuse et constructive ;
- éviter toute déclaration susceptible de nuire à l'image de l'association ;
- promouvoir les valeurs de fair-play, de respect et d'engagement bénévole.

---

6. Engagement et participation

Chaque membre du comité s'engage à :

- participer activement aux séances et aux travaux du comité ;
- informer le comité en cas d'absence ou d'indisponibilité ;
- exécuter les tâches qui lui sont confiées avec sérieux et diligence ;
- favoriser l'esprit d'équipe et l'entraide.

---

7. Manquement à la charte

Tout manquement grave ou répété aux principes énoncés dans la présente charte pourra conduire à :

- un entretien avec le comité ;
- un avertissement formel ;
- la suspension temporaire de certaines responsabilités ;
- une proposition d'exclusion du comité conformément aux statuts de l'association.

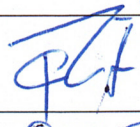
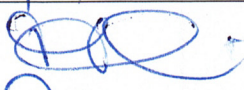
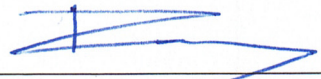
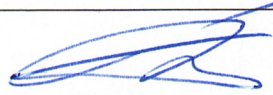
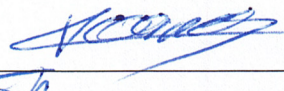
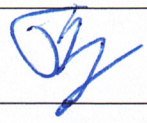
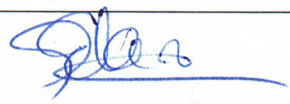
---

8. Acceptation

Par sa signature, chaque membre du comité ci-dessous nommé reconnaît avoir pris connaissance de la présente charte et s'engage à en respecter les principes et les dispositions.

Fait à St-Ursanne

Le 14 novembre 2026

Fonction & nom	**Par ma signature, je confirme avoir pris connaissance de la CHARTE D'ENGAGEMENT DES MEMBRES DU COMITÉ et je m'engage à la respecter dans sa totalité**
Président & responsable sponsoring Jean-Claude Salomon	
Vice-Président & logistique Cédric Theubet	
Secrétaire général & Chargée de l'éthique Murielle Oberli	
Procès-verbaux Noémie Presset	
Directeur de course Roland Piquerez	
Vice-Directeur de course Pablo Marchand	
Direction de course – adjoint Jonathan Oanes	
Sécurité Thierry Piquerez	
Commissaires Michel Leclerc	
Intendance Gabrielle Schlüchter	
Permanence Frédérique Deillon	
Communication Thibaut Lenglet	
Trésorerie Graziella Ellero	
Co-responsable sponsoring Philippe Hauri	